

sont électeurs,—l'importance de l'action qu'ils font en votant ;—la nécessité de s'en acquitter *après examen sérieux et en connaissance de cause* ;—l'obligation de voter *selon leur conscience* [après l'avoir suffisamment éclairée], *sous le regard de Dieu*, et comme s'ils devaient mourir *aussitôt après*, suivant ce qu'ils croient être *le plus grand bien du pays et de la religion*.

Voilà ce qu'ils doivent faire ;—insistez sur chacun de ces points, surtout sur la *moralité* de leur acte et le *compte* qu'ils devront rendre à Dieu.

*Expliquez-leur ensuite ce qu'ils doivent éviter* : —particulièrement *l'intempérance*,—la *violence*,—la *calomnie*, — le *parjure*, — et la *corruption électorale*. Vous ne sauriez trop appuyer sur ce dernier article ; la corruption prend des proportions incroyables, elle s'exerce *en masse*, presque officiellement. Notre peuple se gâte, se démoralise rapidement ; à nous, de nous opposer au torrent dévastateur. Relisez soigneusement et développez à votre troupeau les instructions sur cette matière que je vous ai adressées dès le 1 mai 1875, et que je vous ai répétées avec les autres Evêques de la Province le 11 octobre dernier : *Instructio ad concionatores et ad confessarios*.

20. En particulier, c'est-à-dire en conversation ou quand l'on vous consulte, ne laissez pas croire, par votre *mutisme* ou par vos *réponses évasives*, que vous êtes *indifférents* aux affaires publiques,—que vous ne mettez *aucune distinction* entre les partis politiques,—et que, par conséquent, *peu importe* pour quel candidat chacun donne son suffrage.